



LE RUISSEAU « LE MESCURT »

ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES

Le Mescurt est un ruisseau qui, le long de son parcours, traverse successivement, de l'amont vers l'aval, trois communes : Saint-Thomas, Saiguède et Saint-Lys.

Le Mescurt prend sa source à 297 mètres d'altitude environ, sur la commune de Saint-Thomas, à 650 mètres à l'est du centre de ce village, dans le vallon délimité, au sud, par la route départementale n° 53 et, au nord, par le chemin du Poutet.¹

Coulant tout d'abord vers l'est-nord-est, le Mescurt est alimenté, à 960 mètres environ de son point d'origine, par la source appelée « Fontaine sauvage » située, sur sa rive droite, à 287 mètres d'altitude.

À 2,3 km environ après sa source et 1,370 km environ après la « Fontaine sauvage », le Mescurt reçoit, en rive gauche, les eaux du petit ruisseau d'En Bachet. Leur confluence marque l'entrée sur le territoire communal de Saiguède, que le Mescurt traverse d'est en ouest sur environ 4,6 km, en passant à l'orée nord du centre de ce village, au sud du bien nommé « chemin du Mescurt ». À partir de ce point, le plus septentrional de son cours, le Mescurt infléchit sa direction vers l'est-sud-est.

Le Mescurt entre ensuite sur le territoire communal de Saint-Lys, au lieu-dit Guiraoudéou. Après être passé sous l'avenue de Gascogne puis sous la rue de l'Ayguebelle, il se jette enfin dans ce dernier cours d'eau (rive gauche), à une cinquantaine de mètres en amont de la passerelle du boulodrome de plein air, après avoir effectué un parcours d'environ 1,4 km dans notre commune.

La confluence de l'Ayguebelle et du Mescurt se situe à une altitude de 197 mètres. Ce dernier ruisseau aura donc connu un dénivelé négatif de 100 mètres sur la totalité de son parcours, pour une longueur officielle de 7,88 kilomètres.²

Le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) attribue un « code hydrographique » à tous les fleuves, rivières et cours d'eau de la France ; celui du Mescurt est le « O2050620 ».³

Dans le domaine de la recherche géologique, un article très érudit publié en 1966 dans la « Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest » évoque succinctement le ruisseau du Mescurt. Voici les extraits dans lesquels ce cours d'eau est évoqué :

« L'allure de la ligne de partage des eaux entre Touch et Save.

*Au nord de Lahage où il est moins disséqué, le plateau de cailloutis tertiaire se termine au-dessus des collines de molasse en pseudo-cuesta, par un talus régulier et rectiligne matelassé d'épaisses colluvions datant du Quaternaire ancien pour une bonne part (cf. les coupes de Bragayrac). Les têtes des affluents du Touch présentent, par rapport à ce talus, plusieurs dispositions : au nord, vers Saint-Thomas, les têtes des affluents du Touch (ruisseau de **Mescurt**) n'ont pas atteint le front de la cuesta et dissèquent seulement son revers. On a là un système de vallons vigoureusement encaissés, à érosions régressive intense, en forte pente, favorablement à un ruissellement important. [...]*

Ces différentes conditions géomorphologiques se répercutent sur l'écoulement et on peut distinguer trois types de ruisseaux, [dont] ceux qui sont pénécensequents et dont les têtes sont caractérisées par une

¹ Voir : <https://www.geoportail.gouv.fr/>.

² Voir : <http://www.sandre.eaufrance.fr/geo/CoursEau/O2050620>.

³ Voir : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/coursdeau/O2050620>.

*érosion régressive assez vigoureuse attaquant le plateau pliocène. Les pentes sont fortes et les colluvions anciennes disséquées, de sorte que le ruissellement y est assez important : têtes du ruisseau du **Mescurt** et du ruisseau des Secs au sud de La Salvetat. [...]*

Échantillons analysés		
N°	Localité	Nature
04 b	Saiguède, ferme La Sarraillère, vallée du Mescurt .	Colluvions bas de versant, tranchée de la route. Profondeur 1,50 mètre.
06	Saiguède, pont de la route, amont du virage.	Alluvions du ruisseau du Mescurt . Basse terrasse, profondeur 2,50 mètres. Sable sous lit de galets, légèrement consolidé par hydroxydes Fe [fer] et Mn [manganèse]. » ⁴

ÉLÉMENTS HISTORIQUES

L'origine du nom du Mescurt ne fait pas l'unanimité parmi les érudits. Selon les opinions, ou bien cet hydronyme n'aurait pas d'étymologie identifiable en langue occitane⁵, ou bien le Mescurt verrait son nom « tiré de l'occitano/catalan "més curt", le plus court, en référence à son tracé et au faible débit de ce cours d'eau. »⁶

Le territoire communal saint-lysien est traversé ou bordé par quatorze cours d'eau. Le cartulaire⁷ de l'abbaye cistercienne de Gimont (qui possédait les terres sur lesquelles la bastide de Saint-Lys allait être fondée en 1280), document rédigé au tournant des XII^e et XIII^e siècles, permet de connaître le nom médiéval de quelques-uns des cours d'eau de la commune, mais ce n'est pas le cas, hélas, pour celui du Mescurt.

Les moines de Gimont avaient fait construire un moulin à eau sur l'Ayguebelle : « *Ce moulin, plusieurs fois restauré depuis le douzième siècle, était situé sur la rive droite de la rivière près de l'endroit où finit le ruisseau Saint-Julien. Un canal partant du fond du coteau de Vaysse à quelques mètres en aval du confluent du Mescurt y conduisait l'eau de l'Eaubelle. Quand on voulut, en 1783, rendre carrossable jusque dans l'intérieur de la ville la grande route qui auparavant se bifurquait au haut de la côte pour aller rejoindre celle de L'Isle-Joudain, on proposa aux religieux de construire un pont à leurs frais sur le canal ou bien de le combler. Ceux-ci optèrent pour ce dernier parti, parce-que depuis longtemps les produits de la meunerie étaient devenus insignifiants.* »⁸

Sur la carte de Cassini, publiée dans le troisième quart du XVIII^e siècle, le cours du Mescurt est clairement indiqué mais son nom n'est pas mentionné.⁹

⁴ TRICART (Jean), HIRSCH (A.-R.), GRIESBACH (J.-C.), « *La géomorphologie du bassin du Touch (Haute-Garonne), ses implications pédologiques et hydrologiques* ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, année 1966, volume 37, n° 1, pages 5 à 46 : http://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1966_num_37_1_4813. Voir en particulier aux pages 39 et 44.

⁵ REY-BÈTHBÉDER (Nicolas), *Noms des lieux-dits de Saint-Lys. Étude microtoponymique*. Coédition Association « Pais de Catinou e Jacouti » / Loubatières, Saint-Lys / Portet-sur-Garonne, 2000, 59 pages, 68,00 francs / 10,40 €, ISBN 2-86266-339-5 [ici, p. 45].

⁶ TRANIER (Éric) (Dir.), *La Grange (Midi-Pyrénées, Haute-Garonne, Saint-Lys) : Rapport final d'opération – Diagnostic archéologique*. Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, INRAP Grand Sud-Ouest, Bègles, août 2011, 73 pages : p. 31.

⁷ La notice de ce livre est consultable sur le site web de la Bibliothèque nationale de France : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37228347h/PUBLIC>. La totalité de cet ouvrage est consultable sur le site internet suivant : http://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Clergeac_-_Cartulaire_de_l%27abbaye_de_Gimont.djvu.

⁸ DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), *Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton*. Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages : p. 148.

⁹ Pour la région toulousaine, la carte de Cassini (feuille n° 38) a été levée de 1769 à 1775, puis publiée en 1776-1777. Voir l'ouvrage de PELLETIER (Simone), *Les cartes des Cassini : la science au service de l'État et des régions*. Collection « Format », n° 50. Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), Paris, 2002, 338 pages, 16,00 €, ISBN : 2-7355-0525-1 [page 258]. La carte de Cassini est consultable en ligne à partir des sites web

Les plans cadastraux¹⁰ (dit « napoléoniens ») de Saint-Thomas, Saiguède et Saint-Lys ont tous trois été levés en 1832 ; ils montrent bien le cours du Mescurt, qui est effectivement désigné sous ce nom dans les trois communes.¹¹

Par un courrier en date du 9 décembre 1856, le « *Conducteur du service hydraulique* » (relevant de l'administration des Ponts-et-Chaussées de la Haute-Garonne) informa le Maire de Saint-Lys que trois arrêtés préfectoraux ordonnaient « *le nettoyage et le curage des divers cours d'eau qui traversent le territoire de Saint-Lys* », et le prévenait qu'il viendrait passer « *trois ou quatre jours* » dans sa commune la semaine suivante. Ce fonctionnaire indiquait que « *la première journée, celle du 17 de ce mois, [serait] employée à visiter divers petits cours d'eau, tous affluents de l'Eaubelle, qui se trouvent aux environs de la ville. Ce sont les ruisseaux de Mescurt, de Gaillard, de Saiguède, de la Rolle et de Saint-Julien* », visites qui devaient être effectuées avec le Maire ou l'un de ses adjoints.¹²

En 1869, les services préfectoraux s'intéressèrent à nouveau au ruisseau du Mescurt dans sa traversée des communes de Saiguède et Saint-Lys. Deux arrêtés furent pris à son sujet :

- Un arrêté préfectoral ordonnant la visite et la reconnaissance de ce cours d'eau en vue d'opérations de nettoyage et de curage, en date du 21 avril 1869.
- Un arrêté préfectoral approuvant ledit projet de curage (27 mai – 26 août 1869).¹³

En voici la teneur :

« [Modèle A] *Préfecture de la Haute-Garonne – 4^e Division – N° 2597 – Service Hydraulique – Communes de Saint-Lys et Saiguède – Cours d'eau du Mescurt – Reconnaissance de l'état du cours d'eau et mesures pour en opérer le nettoyage et le curage.*

Le Préfet du département de la Haute-Garonne,

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique en date du 16 avril 1869, par lequel le mauvais état du cours d'eau non navigable ni flottable dit Mescurt a été signalé,

Vu les arrêts de la chambre souveraine des eaux et forêts du parlement de Toulouse, en date du 26 juin 1713 et 25 septembre 1736 ; ensemble le règlement des 15-18 décembre 1744 ;

Vu la loi du 14 floréal an XI et le décret du 25 mars 1852 ;

Vu la circulaire en date du 27 avril 1854, insérée au Recueil des actes administratifs de la dite année,

ARRÊTE :

Art. 1^{er} : Il sera procédé à la visite et à la reconnaissance du cours d'eau dit Mescurt dans les communes de Saint-Lys et Saiguède, à l'effet d'en constater l'état, les obstacles qui s'opposent au libre écoulement des eaux, et les moyens de les faire disparaître.

Art. 2 : Le jour, l'heure et l'ordre de la visite seront publiés et affichés le dimanche à l'issue de la messe paroissiale, par les soins du Maire de la commune, régulièrement averti par l'Ingénieur du service hydraulique. Il y aura au moins cinq jours d'intervalle, le dimanche compris, entre la publication et la visite.

Art. 3 : Au jour indiqué, en présence du Maire et des propriétaires riverains, il sera procédé à la reconnaissance du cours d'eau. S'il est constaté qu'il y a utilité générale à prescrire le curage, l'agent chargé de la visite déterminera la largeur à donner au plafond. L'époque de l'exécution des travaux sera

http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php et <https://www.geoportail.gouv.fr/>.

¹⁰ Ces plans cadastraux ont été numérisés et sont consultables en ligne à partir du site web des Archives Départementales de la Haute-Garonne (ADHG) : <http://archives.haute-garonne.fr/>, rubrique « *Archives numérisées* ».

¹¹ Il est à noter néanmoins que, sur le tableau d'assemblage du cadastre de la commune de Saiguède, ledit ruisseau est, par erreur, dénommé différemment puisque désigné sous le nom de « *Ruisseau de la Murette* ». Cette erreur fut corrigée dans les feuilles des sections cadastrales concernées, sur lesquelles ce cours d'eau est bien dénommé « *Le Mescurt* ».

¹² ACSL, liasse 3 O 3.

¹³ ACSL, liasse 3 O 3.

indiquée sur l'avis du Maire et des propriétaires riverains présents à la visite.

Art. 4 : Il sera dressé par l'agent chargé de la visite un procès-verbal qui en fera connaître les résultats. Ce procès-verbal contiendra, avec plans à l'appui, s'il y a lieu, les indications nécessaires pour apprécier les constatations faites. Il résumera les observations émises par les riverains intéressés, et il sera présenté à la signature du Maire, qui devra y consigner son avis. Ce procès-verbal sera transmis à la Préfecture avec les propositions de M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique, pour être statué ce qu'il appartiendra.

Nota : Avant de faire afficher le placard ci-joint, le Maire devra attendre la communication énoncée par l'article 2 et remplir en conséquence le placard.

Toulouse, le 21 avril 1869.

Pour le Préfet en tournée,
Le Secrétaire général délégué,
[Signature illisible].

Pour copie conforme,
Le Conseiller de Préfecture,
[Signature illisible]. »

« [Modèle C] Préfecture de la Haute-Garonne – 4^e Division – Service hydraulique – Curages – Cours d'eau dit Mescurt – Communes de Saiguède et Saint-Lys.

Le Préfet du département de la Haute-Garonne,

Vu l'arrêté du 21 avril 1869, ordonnant la visite du cours d'eau non navigable ni flottable dit le Mescurt,

Vu le procès-verbal de visite de ce cours d'eau ;

Vu l'avis et les observations de M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique sous la date du 10 mai 1869 ;

Vu les arrêts de la chambre souveraine des eaux et forêts du parlement de Toulouse, en date du 26 juin 1713 et 25 septembre 1736 ; le règlement des 15-18 décembre 1744 ;

Vu la loi du 14 floréal an XI et le décret du 25 mars 1852 ;

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de police et d'utilité générale, de prescrire le curage du cours d'eau sus-énoncé,

ARRÊTE :

Art. 1^{er} : Est approuvé le curage du Mescurt dans les communes de Saiguède et Saint-Lys.

Art. 2 : Le curage et l'éclisage des rives seront effectués conformément aux indications du service hydraulique. Les travaux seront exécutés par les propriétaires riverains, chacun en droit de soi. Ils s'exécuteront simultanément sur les deux rives, en partant de l'embouchure et remontant vers la source, de manière à donner au plafond du cours d'eau les largeurs indiquées au tableau suivant :

Désignation des différentes parties du cours d'eau	Noms des propriétaires riverains en allant de l'aval à l'amont		Largeur du plafond
	Rive gauche	Rive droite	
<i>Commune de Saint-Lys</i>			
<i>De son embouchure dans l'Ayguebelle jusqu'à la limite amont de la commune.</i>	<i>TRILLE</i>	<i>Communaux</i>	<i>2 mètres</i>
	<i>GERMIER Pierre</i>	<i>MARRAST</i>	
	<i>MAGENTHIES</i>	<i>ESCALLE</i>	
		<i>SAINT-MARTIN héritier</i>	
		<i>LÉRAN</i>	
		<i>DAURIGNAC François</i>	
		<i>GERMIER Pierre</i>	
		<i>NAUDES</i>	
	<i>GAUBERT</i>		

		DESCADEILLAS	
		BOUAS J. cadet	
	BOUCHARD	BOUAS Onésime	
	LIGNIÈRES	BOUCHARD J. cadet	
	TOURNAN	SAINT-MARTIN	
		CASTANET Veuve	
		DAURIGNAC François	
		BOUCHARD J.	
		CASTANET Veuve	
	VIGNÈRES Joseph	Les propriétaires riverains de la commune de Saiguède	2 mètres
	TOURNAN		
	GERMIER Pierre		

Art. 3 : À partir du plafond, les talus auront une inclinaison variable suivant l'état des lieux. Cette inclinaison sera déterminée par l'employé du service hydraulique chargé de la direction des travaux et lors de leur exécution.

Art. 4 : Les plantations, digues et autres obstacles compris dans les dites limites seront enlevés, à l'exception des travaux d'art affectés à l'établissement des usines et des irrigations, sur lesquels il sera statué en même temps que sur le règlement de l'usine elle-même.

Tous les ans, pendant les mois de septembre et d'octobre, il sera procédé au curage du lit et à l'élisage des rives du dit cours d'eau en se conformant aux prescriptions du présent arrêté.

Art. 5 : Les propriétaires d'usines situées sur le dit cours d'eau seront tenus, sur l'ordre qui leur en sera donné par le Maire, d'après les indications de l'agent chargé de la surveillance des travaux, de lever leurs vannes et empellements de manière à faciliter l'exécution des travaux.

Les jours et heures pendant lesquels les eaux seront baissées seront fixés par le Maire, sur l'indication de l'agent surveillant, et on conciliera, autant que possible, la commodité des ouvriers et les besoins des usiniers.¹⁴

Art. 6 : Les travaux commenceront le 22 septembre 1869. Ils seront annoncés par les soins du Maire, 15 jours au moins à l'avance, par voie de publication et affiche dans la commune. Chacun des propriétaires appelés à y contribuer recevra, en outre, cinq jours au moins avant l'époque fixée, un bulletin individuel portant réquisition de faire exécuter les travaux à sa charge, à défaut de quoi et dès le lendemain il y sera procédé d'office et à ses frais.

Art. 7 : Le prix de cette exécution sera recouvré en la forme ordinaire et au vu d'un rôle rendu exécutoire sur la proposition de M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique, le Maire de la commune entendu en ses observations.

Art. 8 : Il sera dressé, à la diligence de l'autorité municipale, contre les propriétaires riverains qui auront laissé exécuter d'office les travaux de curage, au lieu d'y procéder par eux-mêmes ou par leurs ouvriers, des procès-verbaux constatant la contravention commise au présent arrêté. Ces procès-verbaux, dûment régularisés, seront transmis au tribunal de police compétant pour être statué conformément à la loi.

Toulouse, le 27 mai 1869.

Pour le Préfet empêché,
Le Secrétaire général délégué,
[Signature illisible].

Pour copie conforme,
Le Conseiller de Préfecture,

¹⁴ Concernant les articles 4 et 5, il est à noter que l'arrêté préfectoral était rédigé à partir d'une feuille pré-imprimée valable pour tous les cours d'eau du département. La présence du terme « usines » ne signifie donc pas, en l'occurrence, qu'il s'en trouvait forcément d'implantées le long du cours du Mescurt (hypothèse par ailleurs très peu probable). La seule « usine » connue sur Saint-Lys était le moulin à eau édifée sur l'Ayguebelle en 1858 par le sieur Guillaume GERMIÉ, agriculteur ; édifice désigné par la Préfecture comme étant une « usine destinée à la mouture des grains » (ACSL, liasse 3 O 4).

[Signature illisible].

Nota : En même temps que cet arrêté, M. le Maire recevra un placard destiné à être immédiatement affiché.

Transmis à M. le Maire de Saint-Lys, pour exécution. Toulouse, le 26 août 1869. »

Dans la « Monographie de la commune de Saint-Lys », rédigée en 1885 par M. Sabin CASTEX, l'instituteur en poste dans la commune, le Mescurt est évoqué en ces termes :

« L'Ayguebelle reçoit au préalable quelques petits ruisseaux sans importance : ce sont ceux de Bajouly, de Saiguède et de Mescurt, fréquemment à sec, coulant à l'est des coteaux de Saint-Thomas et de Saiguède [...]. Inutile d'ajouter que ces cours d'eau ne servent en rien à l'alimentation de la population ; les sources sont assez rares également. »¹⁵

Dans la « Monographie de la commune de Saiguède », rédigée en juin 1886 par M. RÉAL, l'instituteur en poste dans ce village, il est écrit à propos du Mescurt :

« Cours d'eau – Deux petits cours d'eau arrosent le territoire de Saiguède : le Mescurt, qui prend sa source à Saint-Thomas, près d'Embachet, passe au village de Saiguède pour aller se jeter dans l'Ayguebelle, tout près de Saint-Lys ; et le ruisseau de Bajouly [...]. Ces deux ruisseaux sont alimentés par l'eau qui descend en temps de pluie des collines environnantes. Lorsqu'il pleut abondamment, les eaux du Mescurt quittent leur lit, inondent les champs voisins et entrent quelquefois dans les maisons situées sur la rive droite. »¹⁶

En août 1888, le Préfet informa le Conseil général de la Haute-Garonne du fait suivant :

« Chemins vicinaux – Travaux neufs. Nous indiquons ci-après les travaux neufs ou de construction un peu importants qui ont été exécutés ou sont en cours d'exécution sur les chemins vicinaux ordinaires.

*[...] Commune de Saiguède : Chemin n° 2 – Construction d'un ponceau sur le ruisseau du **Mescurt** et d'un aqueduc en buses. »¹⁷*

Toujours concernant Saiguède, les archives de cette commune indiquent :

- qu'en 1892, il fut réalisé « la construction d'un pont sur le ruisseau du Mescurt pour l'exploitation du bois communal. »
- qu'en 1904, le tablier du pont du Mescurt fut élargi au niveau de son franchissement par le chemin vicinal ordinaire n° 3.¹⁸

Dans le journal « L'Express du Midi » du samedi 3 octobre 1925, il était précisé :

« Dans sa séance du 26 septembre 1925, la Commission départementale a pris les décisions suivantes : [...] Approuve le projet de construction d'un pont sur le ruisseau du Mescurt, dans la commune de Saiguède. »¹⁹

Ce projet ne fut pas mené à terme immédiatement, ainsi que l'indique le compte-rendu de la séance

¹⁵ Sabin CASTEX, *Monographie communale de Saint-Lys*. Cahier manuscrit, 55 pages, conservé aux Archives Départementales de la Haute-Garonne (ADHG) sous la cote « BH br 4° 486 » (Document consultable sur le site <http://archives.haute-garonne.fr/>, rubrique « Archives numérisées »).

¹⁶ « Académie de Toulouse – Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Saint-Lys – Monographie de la commune de Saiguède, présentée par M. RÉAL, instituteur public à Saiguède, juin 1886 ». Cahier manuscrit de 18 pages conservé aux ADHG, cote « BH br 4° 493 » (Document consultable sur le site <http://archives.haute-garonne.fr/>, rubrique « Archives numérisées »).

¹⁷ Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de Monsieur LÉON COHN, Préfet du Département – Session ordinaire du mois d'août 1888. Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39, 1888, pages 244 et 247 (Voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56967162>).

¹⁸ Saiguède – Répertoire des archives communales mis à jour lors de l'inspection du 13 juillet 2004. Archives Départementales de la Haute-Garonne, p. 11 (Voir : <http://archives.haute-garonne.fr/pdf/Inventaires/archivescommunales/Saiguedesivom.pdf>).

¹⁹ « L'Express du Midi », édition de Toulouse, journal du samedi 3 octobre 1925 – 34^e année, n° 11.898, page 3 (Voir : http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1925/B315556101_EXPRESS_1925_10_03.pdf).

du 14 septembre 1927 du Conseil général de la Haute-Garonne :

« Chemins vicinaux – Loi du 12 mars 1880 – Programme de 1928. [...] Le programme comprend les projets suivants :

Désignation des chemins	Part à la charge :	
	Du Département	De l'État
[...] Chemin vicinaux ordinaires : [...] Commune de Saiguède (pont sur le Mescurt . Dépense supplémentaire).	13.409,00 francs	5.276,00 francs

[...] Adopté. »²⁰

Par lettre datée du 25 mars 1958, M. Maurice MIRMANDE, habitant de Saint-Lys, proposa à la mairie d'acheter un terrain communal situé en bordure du Mescurt et contigu à son jardin.

Lors de la séance du Conseil municipal de Saint-Lys qui se tint le 10 juin 1958, la délibération suivante fut votée :

« Vente parcelle de terrain communal à M. MIRMANDE – Le Maire rend compte à l'assemblée de l'offre d'achat de la parcelle de terrain communal cadastrée sous le n° 397 de la section F, d'une contenance de 12 ares 12 centiares, située au lieu-dit "Mescurt", formulée par M. MIRMANDE Maurice, propriétaire à Saint-Lys, moyennant la somme de 20.000,00 francs de plus que le prix minimum fixé par le Conseil municipal. Il expose au Conseil que cette parcelle de terrain en bordure du C.D. 12 et du ruisseau "Le Mescurt", se trouvant immergée au moindre orage par le grossissement du Mescurt, n'est par ce fait d'aucune utilité pour la commune et qu'il conviendrait de profiter de l'offre exceptionnelle qui est faite pour procéder à sa vente. Il demande au Conseil de vouloir bien donner son avis et fixer le cas échéant le prix du terrain.

Le Conseil, ouï les explications de son président, donne un avis favorable à la vente à M. MIRMANDE Maurice de la parcelle de terrain communal n° 397 de la section F, d'une contenance de 12 ares 12 centiares et fixe son prix à 150.000,00 francs. Monsieur MIRMANDE devra donner son accord écrit à l'appui de la présente délibération du Conseil municipal sur l'acquisition de cette parcelle de terrain communal moyennant la somme de 150.000,00 francs, fixée par le Conseil municipal. Il devra en outre, conformément à son offre écrite, verser en plus au profit du Bureau de l'Aide Sociale de la commune la somme de 20.000,00 francs. »²¹

Cette vente fut autorisée par un arrêté du Sous-préfet de Muret en date du 12 novembre 1958.²²

Sur la commune de Saiguède, il fut procédé en 1968 à l'élargissement du pont du chemin départemental n° 19 franchissant le Mescurt.²³

Le 29 mars 1999, le Conseil municipal de Saint-Lys, réuni en séance sous la présidence du Maire Jacques TROYES, vota la délibération suivante (n° 99 X 030) :

« Dénomination rues – Le Conseil municipal, suite à la demande des propriétaires des lieux-dits Mestres-Ramoun, **Mescurt**, Lasbroues, décide de dénommer les voies desservant les habitations de ces lieux-dits comme suit et selon le plan joint : Impasse Mestres-Ramoun, **Impasse du Mescurt** [Route de Saiguède], Impasse Lasbroues, Chemin Lasbroues. Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité. »²⁴

Entre 2011 et 2015, sur proposition du service culturel communal, 63 panneaux (38 mentionnant le

²⁰ Procès-verbal des séances du Conseil général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1927 et séances de la session extraordinaire de janvier 1928. Toulouse, imprimerie Douladoure, rue Saint-Rome, 39, 1928, p. 114 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696221n>).

²¹ ACSL, registre 1 D 10, pages 209-210.

²² ACSL, 18 W 2.

²³ Saiguède – Répertoire des archives communales mis à jour lors de l'inspection du 13 juillet 2004. Archives Départementales de la Haute-Garonne, page 11 (Voir : <http://archives.haute-garonne.fr/pdf/Inventaires/archivescommunales/Saiguedesivom.pdf>).

²⁴ ACSL, registre 1 D 30.

nom actuel ; 25 indiquant le nom médiéval) de localisation des douze cours d'eau et ruisseaux irrigant la commune ont été mis en place sur le territoire de Saint-Lys. Le samedi 15 septembre 2012, à l'occasion des « Journées européennes du Patrimoine », la municipalité inaugura la mise en place de plusieurs de ces panneaux, dont ceux indiquant les deux points de franchissement du ruisseau du Mescurt par des voies publiques :

- deux panneaux type « E32 » (un dans chaque sens de circulation) avenue de Gascogne, entre le croisement de cette voie avec la « rue de l'Ayguebelle » et le croisement avec la « rue des Tilleuls ».
- deux panneaux type « E32 » (un dans chaque sens de circulation) rue de l'Ayguebelle, entre l'immeuble HLM (sis aux n^{os} 2 et 4 de ladite rue) et l'ancienne gare :



En 2014, le nom de ce cours d'eau fut donné à la « Résidence du Mescurt », l'année de la réhabilitation de ces vingt-quatre logements répartis en trois bâtiments, construits en 1961, appartenant à l'Office public HLM de la Haute-Garonne, et situés à Saint-Lys au croisement de la rue de la Bigorre et de l'avenue des Pyrénées²⁵.

Durant les étés 2015 et 2016, « *compte-tenu de la dégradation des écoulements des cours d'eau non réalimentés, en raison des faibles précipitations et des températures élevées actuelles et annoncées, le préfet de la Haute-Garonne [décida] de renforcer les mesures de restriction en vigueur sur certains cours d'eau* » et prit la décision d'interdire les prélèvements à usage agricole « *sur les petits cours d'eau non*

²⁵ Voir : <http://www.oph31.fr/residence-du-mescurt.html>, ainsi que <http://www.ladepeche.fr/article/2014/12/24/2017455-inauguration-des-rehabilitations-de-trois-residences-de-l-oph-31-31.html>.

réalimentés », dont le Mescurt²⁶.

Du 2 au 13 novembre 2020, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne procéda, dans la commune de Saiguède, à des travaux de renforcement de l'ouvrage d'art franchissant le ruisseau « le Mescurt » sur la RD 53 B, entre la voie communale « chemin du Mescurt » et le lieu-dit « Fontvieille », à l'ouest du centre du village. Le Conseil Départemental, qui finançait entièrement ces travaux pour un montant de 45 000 euros, en assura également la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son secteur routier de Muret²⁷.

Le Mescurt est également traversé par plusieurs chemins et sentiers, dont certains sont balisés et forment une boucle de randonnée autour de ce cours d'eau : il s'agit du « Circuit Belles vues » de Saiguède²⁸.

²⁶ Pour 2015, voir <http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/pour-cause-de-secheresse-la-prefecture-interdit-le-prelevement-d-eau-usage-agricole-dans-23-cours-d-eau-en-haute-garonne-776233.html>.

Pour 2016 : Information en date du 12 août 2016 consultable sur le site web de la Préfecture de la Haute-Garonne <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/Secheresse-renforcement-des-mesures-de-restrictions-des-prelevements-d-eau>.

²⁷ Voir l'article paru à ce propos dans « La Dépêche du Midi » du 31 octobre 2020 (<https://www.ladepeche.fr/2020/10/31/des-travaux-sur-le-mescurt-9174221.php>), ainsi que le communiqué du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant ce chantier (<https://espace-presse.haute-garonne.fr/travaux-de-renforcement-de-louvrage-dart-franchissant-le-mescurt-rd-53-b-du-2-au-13-novembre-commune-de-saiguede/>).

²⁸ Voir : <http://swt-rando.blogspot.com/2017/12/saiguede-circuit-belles-vues.html>.